



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 6461

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les emplois de vie scolaire dans l'éducation nationale. En effet, selon le syndicat des enseignants, il se trouverait que certains de ces salariés issus de la circonscription tarnaise déjà précaires vont subir une interruption de contrats et se retrouver chômeurs malgré la promesse de réemploi de ces salariés par le Gouvernement. Ces travailleurs venant en aide aux directeurs d'écoles facilitent le fonctionnement des écoles, notamment du point de vue du secrétariat et de l'accueil des familles et l'interruption de leur contrat serait préjudiciable pour le fonctionnement de l'école. Ainsi, il lui demande quelle est la position du Gouvernement à ce sujet et quelles sont ses intentions.

Texte de la réponse

Lors de son arrivée aux responsabilités, le ministre de l'éducation nationale a constaté que le précédent Gouvernement n'avait pas assuré le financement d'un nombre important de contrats uniques d'insertion au second semestre 2012, mettant en difficulté les écoles et établissement scolaires qui disposent d'une assistance à la direction et poussant ainsi brutalement au chômage les personnels concernés. Pour enrayer au plus vite la dégradation du climat dans les écoles et redonner confiance à des personnels parfois désabusés, le Gouvernement a mobilisé dès cette rentrée des moyens nouveaux. 12000 contrats uniques d'insertion ont été créés pour faire face à la majorité des besoins de reconduction pour l'assistance administrative aux directeurs d'école et à la vie scolaire dans les collèges et lycées et pour compléter le dispositif pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. L'effort consenti aujourd'hui devra également s'accompagner d'une amélioration de la formation de ces personnels, comme d'une résorption de leur précarité.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6461

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5468

Réponse publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6299